

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

24 AVR. 2024

ID : 062-216209106-20240408-2024\_036-DE

**B É T H U N E**

**SMART CITY**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**2023**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Conseil Municipal du 8 avril 2024

## Table des matières

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023.....	3
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	3
Recettes de fonctionnement par chapitre entre 2018 et 2023 .....	3
LA DGF & LA DSU .....	5
Évolution de 2016 à 2023 .....	5
LA FISCALITE 2023 .....	5
PARTICIPATIONS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES.....	6
LES PROVISIONS 2023.....	6
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	7
SOLIDARITE .....	8
SOUTIEN ASSOCIATIF.....	10
LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023.....	11
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	11
Recettes d'investissement par chapitre entre 2018 et 2023.....	11
LES RESTES À RÉALISER EN RECETTES .....	12
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	12
LES RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES.....	13
LES AP/CP EN 2023.....	14
LA DETTE.....	14

Cette note présente une synthèse explicative du compte administratif du budget principal de la ville de Béthune pour l'exercice 2023. La commune ne dispose plus de budget annexe.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement par chapitre entre 2018 et 2023

Chapitre	Libellé du chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
013	Atténuations de charges	145 001,11	163 930,62	157 532,59	167 461,32	167 406,59	105 688,25
70	Produit des services	2 243 314,00	2 210 359,31	1 116 732,56	1 735 094,17	1 858 466,84	1 863 601,69
73	Impôts et taxes	34 344 471,77	35 999 630,68	35 200 701,95	34 951 834,74	36 127 499,54	36 677 555,32
74	Dotations et participations	5 195 526,45	5 588 697,90	5 169 803,70	4 986 248,40	7 612 620,54	5 515 888,29
75	Autres produits de gestion courante	580 993,27	546 401,46	507 787,68	318 540,98	276 359,05	221 870,32
76	Autres produits financiers	330,00	150,00	0,00	1 010 844,02	153 627,85	137 519,43
77	Autres produits exceptionnels	1 459 284,42	357 831,53	4 859 433,52	932 571,13	800 020,67	1 077 499,37
042	Opérations d'ordre	300 020,12	10 724,60	2 056 925,61	579 235,67	23 345,83	521 822,52
	<b>TOTAL</b>	<b>44 268 941,14</b>	<b>44 877 726,10</b>	<b>49 068 917,61</b>	<b>44 681 830,43</b>	<b>47 019 346,91</b>	<b>46 121 445,19</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 015 974,47	3 574 358,37	2 448 090,09	5 578 544,49	8 246 870,60	11 669 388,13

Voici le détail des recettes de fonctionnement par chapitre et nature avec le taux d'évolution 2022-2023 :

- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 105 688,25 € (- 58,4 %)

Remboursement sur rémunération du personnel, assurance accident du travail, congés de paternité, remboursement des trop-perçus sur salaires.

- Chapitre 70 – Produits des services : 1 863 601,69 € (+ 0,3 %)

Concessions dans les cimetières, droits de stationnement, droits de chasse, cantine, centres de loisirs, inscriptions dans les équipements municipaux, jeunesse, théâtres, etc...

- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 36 677 555,32 € (+ 1,5 %)

Impôts locaux :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (336 583 €),
- Foncier bâti (19 137 320 €), non bâti (32 657 €),
- Surtaxe sur les logements vacants (170 775 €),
- Rôles supplémentaires (2 555 €).

Dotations communautaires : Béthune a transféré la taxe professionnelle à la CABBALR, donc chaque année la CABBALR verse une attribution de compensation (14 459 405 €), ainsi qu'une dotation de solidarité communautaire (307 512 €).

Droits de place : marchés, bennes / échafaudages, stationnement, occupations du domaine public (238 891,90 €).

Fonds compensatoires :

- Fonds de péréquation des ressources (217 163 €),
- Fonds national de garantie individuelle des ressources (122 210 €).

Taxes diverses :

- Taxe sur l'électricité (530 304,05 €),
- Taxe sur les enseignes (59 648,50 €),
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation (836 308,87 €).
  
- Chapitre 74 – Dotations et subventions : 5 515 888,29 € (- 38 %)
  - Remboursement par la CABBALR des intérêts des emprunts liés au centre aquatique transféré,
  - La dotation globale de fonctionnement (DGF) & la dotation de solidarité urbaine (DSU),
  - Subventions de la Région, du Département, et autres organismes, FCTVA,
  - Fonds de compensation versés par l'État pour les exonérations de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, non bâti et la taxe professionnelle,
  - Subvention pour les contrats aidés.
  
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 221 870,32 € (- 24,6 %)
  - Loyers perçus des locations d'immeubles, redevances versées par les concessionnaires et les fermiers,
  - Redevances pour frais de gestion, de contrôle et d'occupation du domaine public.

- Chapitre 76 Produits financiers : 137 519,43 € (- 11,7 %)

Centre aquatique et perception des intérêts des 500 parts sociales détenues par la Ville à la Caisse d'Épargne.

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 1 077 499,37 € (+ 25,8 %)

Produits de vente des terrains, des bâtiments, des véhicules, indemnités de sinistres, mandats annulés sur exercices antérieurs.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre : 521 822,52 € (+ 95 %)

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles. *Exemple : les reprises sur provisions, les différences négatives sur les ventes.*

NB : Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles.

Au global, les recettes de fonctionnement ont baissé de 1,9 % en 2023.

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 11 669 388,13 €.

## LA DGF & LA DSU

Au global, une hausse des dotations de l'État est constatée sur l'année 2023.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est de 877 502 € en 2023 contre 885 084 € en 2022 soit une baisse de 7 582 €.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est de 1 895 054 € en 2023 contre 1 810 387 € en 2022 soit une hausse de 84 667 €.

Le montant cumulé de la DGF et de la DSU est de 2 772 556 € en 2023 contre 2 695 471 € en 2022, soit une hausse de la DGF et de la DSU cumulées de 77 085 € entre 2022 et 2023.

### Évolution de 2016 à 2023

#### Dotation globale de fonctionnement

Exercice	DGF	Variation annuelle
2016	2 163 424 €	-986 951 €
2017	1 539 457 €	-623 967 €
2018	1 374 212 €	-165 245 €
2019	1 262 745 €	-111 467 €
2020	1 109 020 €	-153 725 €
2021	1 037 156 €	-71 864 €
2022	885 084 €	-152 072 €
2023	877 502 €	-7 582 €
Évolution 2016-2023 en €		-1 285 922 €
Évolution 2016-2023 en %		-147%

#### Dotation de solidarité urbaine

Exercice	DSU	Variation annuelle
2016	1 128 569 €	11 174 €
2017	1 327 669 €	199 100 €
2018	1 439 695 €	112 026 €
2019	1 532 508 €	92 813 €
2020	1 632 240 €	99 732 €
2021	1 571 294 €	-60 946 €
2022	1 810 387 €	239 093 €
2023	1 895 054 €	84 667 €
Évolution 2016-2023 en €		766 485 €
Évolution 2016-2023 en %		40%

Soit une diminution globale de la DGF et de la DSU de 519 437 € entre 2016 et 2023.

## LA FISCALITE 2023

	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	24,10%	22,89%	22,89%	22,89%	22,89%	22,89%	22,89%	22,89%
Taxe foncière propriétés bâties	38,85%	38,07%	38,07%	38,07%	38,07%	60,33%	60,33%	60,33%
Taxe foncière propriétés non bâties	73,93%	70,23%	70,23%	70,23%	70,23%	70,23%	70,23%	70,23%

Le produit fiscal s'est élevé en 2023 à 19 906 112 €.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020 a figé sa valeur de 2019 à 2022 inclus. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est toutefois maintenue. Depuis 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales (article 1636 B sexies du Code général des impôts).

Les taux d'imposition communaux n'ont cependant pas évolué depuis 2017.

## PARTICIPATIONS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

SIVOM de la Communauté du Béthunois

En 2023, la participation au SIVOM de la Communauté du Béthunois a été fiscalisée pour un montant de 5 000 000 €, qui se sont répartis comme suit :

Compétence transférée	Montant fiscalisé
Frais de structure	321 927 €
Centre d'ingénierie	120 000 €
Voirie entretien	2 672 799 €
Voirie nettoyage	200 000 €
Voirie déneigement	36 000 €
Eclairage public	350 000 €
Signalisation horizontale et verticale	300 000 €
Signalisation tricolore	41 000 €
Entretien terrains sportifs	170 000 €
Serres intercommunales	10 000 €
Entretien friches industrielles	20 000 €
Défense incendie	45 000 €
Restauration collective	628 000 €
Colonies	51 000 €
Relais d'assistantes maternelles	34 274 €

Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

La ville a perçu 14 766 917 € de compensations financières de la CABBALR en 2023.

## LES PROVISIONS 2023

Situation au 31 décembre 2023 – Régime budgétaire

Provisions pour risques de fonctionnement courant :	150 000 €
Provisions pour risques financiers :	200 000 €
Total provisions :	350 000 €

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement par chapitre entre 2018 et 2023

Chapitre	Libellé du chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	9 846 164,86	9 834 978,93	8 036 701,45	8 188 384,05	9 137 895,40	9 395 776,01
012	Charges de personnel	22 154 995,40	22 801 102,96	22 860 898,76	23 065 504,71	24 271 873,37	24 703 255,57
014	Atténuations de produits	83 916,00	43 181,00	29 277,00	35 415,00	57 405,00	39 217,00
65	Autres charges de gestion courante	3 602 545,66	4 080 066,19	4 051 301,02	4 185 923,33	4 643 926,85	4 576 109,97
66	Charges financières	1 967 484,72	1 882 496,15	1 768 021,12	1 643 654,96	1 523 651,87	1 473 392,50
67	Charges exceptionnelles	678 503,63	735 520,54	743 614,17	904 690,91	1 074 589,72	987 991,96
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre	2 375 882,12	2 605 243,37	7 221 775,13	3 989 931,36	2 887 487,17	3 766 806,43
	<b>TOTAL</b>	<b>40 709 492,39</b>	<b>41 982 589,14</b>	<b>44 711 588,65</b>	<b>42 013 504,32</b>	<b>43 596 829,38</b>	<b>45 292 549,44</b>

Voici le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre et nature avec le taux d'évolution 2022-2023 :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 9 395 776,01 € (+ 2,7 %)

Ce sont les dépenses courantes de la commune : eau, gaz, électricité, chauffage, carburant, alimentation, fournitures de bureau, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, loyers des locations, entretiens et réparations diverses, primes d'assurances, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, affranchissement, téléphone, spectacles du théâtre, contrats de prestations de services...

- Chapitre 012 – Charges de personnel : 24 703 255,57 € (+ 1,7 %)

Salaires des fonctionnaires, des emplois aidés, cotisations diverses, médecine du travail, assurance statutaire.

- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 39 217,00 € (- 46,4 %)

Reversement sur impôts et taxes, taxe d'habitation et friches commerciales.

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 4 576 109,97 € (- 1,5 %)

- Indemnités des élus, subventions au CCAS (1 500 000 €),
- Subventions aux associations (1 070 754 €),
- Écoles privées (494 970 €), à l'amicale du personnel (93 000 €),
- Autres dépenses : reversement des recettes de stationnement à Q-Park.

- Chapitre 66 – Charges financières : 1 473 392,50 € (- 3,4 %)

Remboursement des emprunts ville (intérêts).

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 987 991,96 € (- 8,8 %)

Contributions dans le cadre des délégations de service public (stationnement, golf, fourrière), subventions exceptionnelles, bourse aux permis, bourses communales, annulation de titres de recette sur exercices antérieurs.

- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 350 000,00 € (+ 100 %)  
Contributions dans le cadre des délégations de service public (stationnement, golf, fourrière), subventions exceptionnelles, bourse aux permis, bourses communales, annulation de titres de recette sur exercices antérieurs.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre : 3 766 806,43 € (+ 23,3 %)  
Dotations aux amortissements.

Au global, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,7 % en 2023.

## SOLIDARITE

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est le premier interlocuteur social de proximité et le deuxième organisme le plus connu des Français, après la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Le CCAS est un établissement public chargé d'exercer les compétences de la commune en matière d'action sociale à destination des seuls habitants de Béthune :

- Il est organisé autour de sept pôles d'activité et comptabilise 25 ETP.
- Le compte administratif du CCAS s'élève à 2 411 312 € en 2023.
- La subvention communale d'1,5 M€ représente 62 % du budget du centre. Le Conseil départemental subventionne la mission RSA à hauteur de 140 000 €.

### PÔLE ACCUEIL

- ✓ 450 personnes reçues en moyenne par mois
- ✓ 353 personnes domiciliées – 213 hommes et 140 femmes et 10 420 courriers reçus
- ✓ 99 personnes orientées vers les conciliateurs de justice
- ✓ 67 personnes orientées vers le Défenseur des droits
- ✓ 208 personnes orientées vers la permanence « surendettement »
- ✓ 530 personnes couvertes par la mutuelle communale Just

### PÔLE ACTION SOCIALE

- ✓ 154 300 € attribués en chèques alimentaires (965 familles bénéficiaires)
- ✓ 460 dépannages alimentaires
- ✓ 240 foyers bénéficiaires de l'épicerie solidaire en moyenne chaque mois
- ✓ 35 455 € d'aides financières attribuées
- ✓ 17 722 € d'avances remboursables attribuées
- ✓ 87 dossiers Banque de France déposés (18 plans de rétablissement personnel)
- ✓ 161 ménages convoqués au titre de la prévention des expulsions locatives
- ✓ 36 dossiers « Fonds de Solidarité Logement – Volet Energie » instruits

5/10

- ✓ 382 seniors accompagnés dans leurs démarches

#### PÔLE REUSSITE EDUCATIVE

- ✓ 194 enfants inscrits
- ✓ 93 filles et 101 garçons
- ✓ 60 % des enfants sont âgés de 6 à 10 ans
- ✓ 116 suivis individuels
- ✓ 118 128 € de subvention d'État

#### PÔLE LOGEMENT

- ✓ 3 602 logements sociaux sur la commune
- ✓ 308 demandes de logements sociaux enregistrées
- ✓ 700 demandes accompagnées
- ✓ 189 ménages relogés
- ✓ 71 contingents préfectoraux réalisés
- ✓ 75 visites post-attributions réalisées

#### PÔLE SOCIOPROFESSIONNEL

- ✓ 1 795 bénéficiaires du revenu de solidarité active sur Béthune
- ✓ 777 bénéficiaires accompagnés par les référentes RSA (soit 37 %)
- ✓ 150 demandeurs d'emploi reçus par le référent emploi
- ✓ 2 049 entretiens individuels
- ✓ 132 sorties positives (dont 18 CDI)
- ✓ 30 partenaires mobilisés dans le réseau partenarial Promouvoir l'Insertion à Béthune

#### PÔLE SENIORS

- ✓ 1 385 inscrits à la navette seniors pour 6 804 réservations (+779)
- ✓ 7 467 passagers transportés
- ✓ 2 994 colis de Noël distribués (+ 176)
- ✓ 929 participants à la Semaine bleue
- ✓ 1 100 participants au banquet des aînés
- ✓ 1 460 Pass seniors attribués

#### PÔLE DEMARCHE COLLECTIVE

- ✓ 236 participants au voyage organisé à Dennlys Parc pour les usagers du CCAS
- ✓ 77 participants à la sortie au Louvre-Lens
- ✓ 225 enfants (111 familles) ont participé à l'arbre du Noël
- ✓ 2 820 personnes sensibilisées dans le cadre du projet « les ambassadeurs du bien

SLOW

24 AVR 2024

- ✓ manger s'invitent dans ton quartier »
- ✓ 13 ateliers cuisines effectués
- ✓ 7 packs d'inclusion numérique attribués

## SOUTIEN ASSOCIATIF

Pour favoriser le renforcement de la cohésion sociale, les associations béthunoises, tous types confondus, ont perçu 1 070 754€ de subventions de fonctionnement en 2023 :

- Soutien aux associations sportives et santé : 573 850 €,
- Soutien à la vie associative des quartiers et des écoles : 170 794€,
- Soutien à la politique de la ville : 114 550€,
- Soutien aux associations culturelles : 102 450 €,
- Soutien aux commerces : 76 820 €,
- Soutien aux associations patriotiques : 18 290 €,
- Action sociale : 14 000 €.

Au quotidien, la commune accueille les associations et les accompagne dans leur fonctionnement et dans l'élaboration de leurs projets.

Les différentes aides :

- Mise à disposition de salles pour l'organisation de leurs activités, événementiels et instances diverses,
- Mise à disposition de matériel pour l'organisation de leurs événements,
- Accompagnement dans leurs demandes de subventions,
- Prise en charge de quelques travaux de communication,
- Mise à disposition de locaux entretenus et fonctionnels,
- Mise à disposition de l'espace public pour l'organisation d'événementiels tels que les vide-greniers, ducasses de quartier, fête de Noël, etc.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement par chapitre entre 2018 et 2023

Chapitre	Libellé du chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
10	Fonds de compensation de la TVA	978 372,48	0,00	3 021 299,81	2 291 573,28	1 258 969,45	903 686,43
10	Taxe d'aménagement	51 344,65	56 224,24	140 589,91	65 229,29	74 570,95	265 180,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 354 626,67	5 001 064,85	4 021 405,24	1 226 874,56	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	991 302,43	4 383 266,98	2 617 774,24	2 144 193,06	1 534 321,98	2 428 312,03
16	Emprunts et dettes assimilés	2 900 000,00	2 542 166,55	3 000 000,00	0,00	3 128 468,51	3 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 079,00	400,00	630,00	0,00	2 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	684,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement	158 701,95	865,04	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	684,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 082,39	13 145,34	132 000,00	1 833 170,80	453 484,28	757 890,40
040	Opérations d'ordre entre sections	2 375 882,12	2 605 243,37	7 221 775,13	3 989 931,36	2 887 487,17	3 766 806,43
041	Opérations patrimoniales	301 263,53	1 093 706,52	1 175 358,01	534 688,32	693 603,48	1 090 620,33
024	Produit des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>18 114 576,22</b>	<b>15 697 445,89</b>	<b>21 330 602,34</b>	<b>12 086 974,67</b>	<b>10 030 905,82</b>	<b>12 214 495,68</b>
001	Solde d'investissement reporté	2 308 311,51	9 208 515,62	2 072 324,66	3 574 460,30	0,00	0,00

Voici le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre et nature avec le taux d'évolution 2022-2023 :

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 1 168 866,49€ (- 14,1 %)
  - Fonds de compensation de la TVA : 903 686,43€,
  - Taxe d'aménagement : 265 180,06 €.
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 2 428 312,03 € (+ 36,8 %)
 

Subventions État, Région, Département, autres organismes et amendes de police
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 000 000,00 € (- 4,3 %)
 

Emprunt souscrit par la commune.
- Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus : 2 000 €
- Chapitre 27 – Autres Immobilisation financières : 757 890,40 € (+ 40,2 %)
 

Remboursement du capital des emprunts du centre aquatique par la CABBALR et échelonnement de créances.
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 3 766 806,43 € (+ 23,3 %)
 

Dotation aux amortissements et les écritures relatives aux ventes.
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 1 090 620,33 € (+ 36,4 %)
 

Transferts des frais d'études vers les comptes d'immobilisations.

Au global, les recettes d'investissement ont augmenté de 17,9 % en 2023.

## LES RESTES À RÉALISER EN RECETTES

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 2 279 968,09 € :

- 1 317 900,40 € en subventions d'investissement
- 962 067,69 € en autres immobilisations financières.

Ces crédits engagés en 2023 sont reportés au budget 2024.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement par chapitre entre 2018 et 2023

Chapitre	Libellé du chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	32 849,05	677 064,57	0,00	864 407,40
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	81 467,25	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 273 902,53	930 675,66	593 790,68	793 277,31	830 873,66	512 849,02
204	Subventions d'équipements versées	800 095,26	441 340,50	1 510 526,48	831 744,98	606 618,84	707 286,86
21	Immobilisations corporelles	5 194 630,25	9 882 666,00	7 676 012,55	7 094 719,55	6 281 525,42	4 955 658,24
23	Immobilisations en cours	393 923,54	7 331 378,34	2 842 328,91	1 771 150,85	79 100,55	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 948 936,88	3 143 145,23	3 727 208,16	3 361 896,99	3 513 788,63	3 807 185,71
26	Participations créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 600,00	0,00	132 000,00	180 000,00	247 506,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	300 020,12	10 724,60	2 056 925,61	579 235,67	23 345,83	521 822,52
041	Opérations patrimoniales	301 263,53	1 093 706,52	1 175 358,01	534 688,32	693 603,48	1 090 620,33
	<b>TOTAL</b>	<b>11 214 372,11</b>	<b>22 833 636,85</b>	<b>19 828 466,70</b>	<b>15 823 778,24</b>	<b>12 276 362,41</b>	<b>12 459 830,08</b>
001	Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	162 343,27	0,00

Voici le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre et nature avec le taux d'évolution 2022-2023 :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 512 849,02 € (- 62 %)

Frais d'études, frais d'insertion, acquisition de logiciels.

- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 707 286,86 € (+ 14,2 %)

Il s'agit de subventions d'équipement versées dans le cadre de la construction du Centre Olympique 2, des travaux de copropriété de la Rotonde et du Pass mobilité.

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 4 955 658,24€ (- 26,8 %)

Achat de matériels informatiques, de véhicules, matériels techniques, de plantations, réalisation de gros travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et équipements municipaux, des jardins et parcs publics.

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 807 185,71 € (+ 7,7 %)

Remboursement du capital de la dette.

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 521 822,52 € (+ 95,5 %)  
Reprises d'amortissements et moins-values sur ventes.

- Chapitre 041 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section : 1 090 620,33 €  
(+ 36,4 %)

Transfert des frais d'études vers les comptes d'immobilisations pour récupérer le FCTVA.

Au global, les dépenses d'investissement ont augmenté d'1,5 % en 2023.

## LES RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 3 116 437,57 € :

- 616 427,38 € en immobilisations incorporelles (études)
- 25 375,00 € en subventions d'équipements versées
- 2 474 635,19 € en immobilisations corporelles (achats de matériels, travaux).

Ces crédits engagés en 2023 sont reportés au budget 2024.

## LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT EN 2023

Les 5 opérations d'équipement présentent la situation suivante en 2023 :

N° de l'opération	Nom de l'opération	Dépenses		Recettes	
		Réalisé 2023	Restes à réaliser	Réalisé 2023	Restes à réaliser
90040	Passerelle SNCF	35 551,22 €	566,89 €	1 124 970,17 €	0,00 €
90120	Tour Saint-Ignace	0,00 €	2 842,17 €	0,00 €	0,00 €
90190	École numérique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
90260	Église Saint-Vaast	80 364,08 €	662 231,20 €	0,00 €	0,00 €
90270	Centre Olympie	572 935,50 €	2 825,00 €	0,00 €	911 983,00 €
	<b>Total</b>	<b>688 850,80 €</b>	<b>668 465,26 €</b>	<b>1 124 970,17 €</b>	<b>911 983,00 €</b>

## LES AP/CP EN 2023

Les 9 autorisations d'engagement (AP) présentent les crédits de paiement (CP) suivants en 2023 :

Prog.	Libellés programmes	Crédits ouverts 2023	Restes à réaliser 2022	CP ouverts 2023 + RAR 2022	CP 2023 réalisés au 31/12/2023
001	Rénovation bâtiments	-14 931,71 €	66 596,99 €	51 665,28 €	0,00 €
dont	Centre admin V.-Hugo	-14 931,71 €	0,00 €	-14 931,71 €	0,00 €
et	Agenda accès program	0,00 €	66 596,99 €	66 596,99 €	0,00 €
002	Pôle gare	0,00 €	25 228,89 €	25 228,89 €	24 662,00 €
004	Matériel roulant	-60 665,50 €	132 057,93 €	71 392,43 €	131 624,94 €
005	Schéma directeur informatique	-112 889,92 €	129 979,82 €	17 089,90 €	89 159,64 €
006	Plan pluriannuel voiries	-781 746,31 €	438 900,39 €	-342 845,92 €	99 447,69 €
007	Loi SRU raccordement énergie	0,00 €	79 931,62 €	79 931,62 €	79 931,62 €
008	Smart City et domotique	-67 167,05 €	48 123,74 €	-19 043,31 €	36 322,22 €
010	Parcs et jardins	-30 347,68 €	412 754,15 €	382 406,47 €	440 064,57 €
011	Plan de vidéoprotection	-16 752,89 €	230 041,23 €	213 288,34 €	228 365,35 €
<b>TOTAL CREDITS DE PAIEMENT 2023</b>		<b>-1 084 501,06 €</b>	<b>1 563 614,76 €</b>	<b>479 113,70 €</b>	<b>1 129 578,03 €</b>

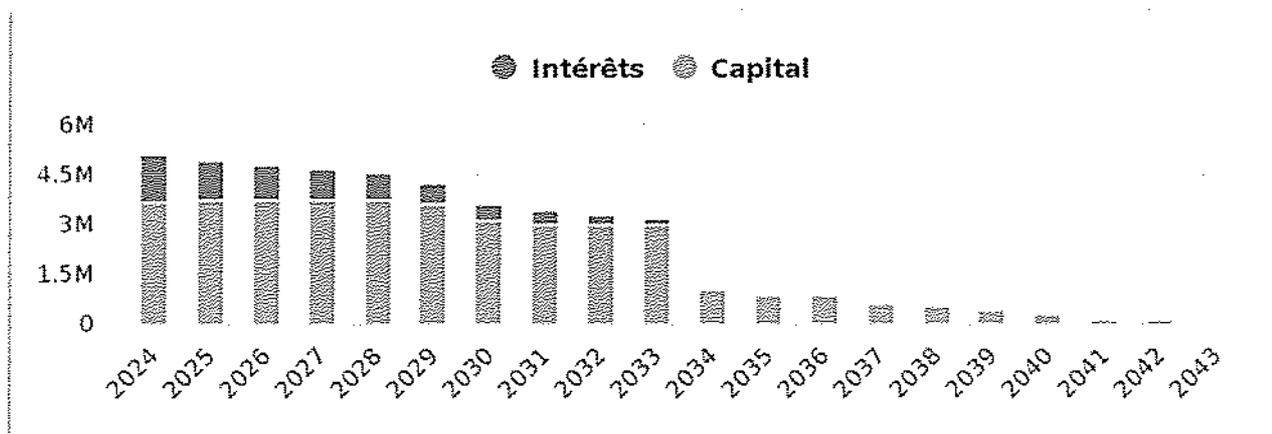
## LA DETTE

En 2023, un seul prêt d'un montant de 3 millions d'euros a été souscrit auprès de La Banque Postale au taux fixe de 3,19 % sur 20 ans.

Au 31 décembre 2023, la dette s'élève à 39 449 616,63 €. Le nombre d'emprunts est de 16 répartis, auprès de 6 établissements prêteurs.

Son taux moyen s'élève à 3,67 %. Sa durée résiduelle moyenne est de 11 ans et 5 mois. La dette à taux fixe représente 62 % de la dette totale.

### Flux de remboursement



## LES RESULTATS

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		11 669 388,13 €	2 407 799,86 €			
Part affectée à investissement						
Opérations de l'exercice	45 292 549,44 €	46 121 445,19 €	12 459 830,08 €	12 214 495,68 €	57 752 379,52 €	58 335 940,87 €
Totaux	45 292 549,44 €	57 790 833,32 €	14 867 629,94 €	12 214 495,68 €	60 160 179,38 €	70 005 329,00 €
Résultat de clôture		12 498 283,88 €	2 653 134,26 €			9 845 149,62 €

Besoin de financement 2 653 134,26 €

Excédent de financement

Restes à réaliser en dépenses 3 116 437,57 €

Restes à réaliser en recettes 2 279 968,09 €

Besoin total de financement 3 489 603,74 €

Excédent total de financement

Affectation comme suit de l'excédent de fonctionnement :

- 3 489 603,74 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 9 008 680,14 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).